

Les subsides

Ainsi, nous sommes déçus par une décision de la FERC qui ajoute un nouvel obstacle inattendu de réglementation aux négociations contractuelles du secteur privé. L'avis 256 a pour conséquence de s'ingérer dans les contrats négociés qui ont déjà été reconnus par l'organisme de réglementation économique américain comme étant justes, raisonnables et dans l'intérêt public. Elle va manifestement à contre-courant de la politique d'importation du gaz naturel du gouvernement américain.

Le ministre de l'Énergie a exposé à la Chambre les mesures concrètes prises par le gouvernement du Canada, après avoir consulté et obtenu la collaboration totale des provinces productrices et de l'industrie, pour porter nos inquiétudes à l'attention du gouvernement américain.

Il est certain que nos démarches n'ont pas empêché la FERC de confirmer sa décision initiale. Cependant, il ne faut pas l'interpréter comme un échec. Nos arguments ont gagné du terrain. Il est évident que beaucoup de membres du gouvernement américain et d'acheteurs de gaz canadien se préoccupent vivement des conséquences de cette décision sur la crédibilité des États-Unis en tant que partenaire commercial digne de confiance. Les consommateurs américains de gaz naturel canadien exercent des pressions sur leur gouvernement et, en fait, sur leur organisme de réglementation, car ils se rendent compte des conséquences qu'entraînera cette décision sur la crédibilité des États-Unis comme partenaire commercial fiable et des effets qu'elle pourrait avoir sur leur sécurité énergétique. Nous ne sommes donc pas les seuls à nous inquiéter.

Les États-Unis ont besoin de notre gaz naturel dans l'immédiat. Bon nombre des marchés régionaux comptent absolument sur notre approvisionnement en gaz. Comme la production diminue aux États-Unis, la demande de gaz naturel importé va augmenter. Les consommateurs américains savent qu'ils peuvent compter sur notre gaz naturel. Pour des contrats sûrs et de longue durée, ils s'adressent au Canada.

Depuis l'an dernier, nous avons été saisis de plusieurs propositions visant à desservir le nord-est américain en gaz naturel. Les contrats conclus par Ocean State, Alberta Northeast et Shell-Granite State assureront à nos producteurs gaziers de nouveaux débouchés. Ce qui est d'autant plus important, c'est que ces derniers permettront d'approvisionner le Nord-Est en importations énergétiques sûres, à prix raisonnables, et autres que le pétrole.

Nos échanges gaziers bilatéraux sont fondés sur de tels avantages mutuels. Toutefois, le secteur tant canadien qu'américain doit disposer d'une base prévisible et stable qui lui permettra de négocier des accords destinés à répondre aux besoins des consommateurs comme à ceux des vendeurs.

En terminant je dirai que nous comptons maintenir et même multiplier nos efforts en vue de faire comprendre nos préoccupations au gouvernement, aux organismes de réglementation, aux consommateurs et aux producteurs américains.

Contrairement au précédent gouvernement libéral, notre gouvernement croit que le dialogue constitue le meilleur moyen pour régler les différends commerciaux. Nous sommes déterminés à surmonter les difficultés qui nuisent à notre commerce du gaz naturel pour que des deux côtés de la frontière, ce secteur puisse continuer librement de conclure des accords commerciaux source d'avantages durables pour nos deux pays. Notre gouvernement n'est pas antiaméricain.

M. MacLellan: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député d'Athabasca (M. Shields). J'ai toujours su qu'il était un homme direct et juste. Cependant, comme dans le cas du ministre, il m'est très difficile d'admettre que le gouvernement ne peut rien faire d'autre que ce qu'il a fait. Il ne s'est pas opposé au rejet de la pétition des producteurs canadiens de gaz naturel avec plus de vigueur que le premier ministre qui s'est contenté de déclarer qu'il soulèverait la question au sommet de Venise.

Je trouve tout à fait inacceptable que la commission fédérale américaine de réglementation de l'énergie puisse émettre des règlements qui se répercutent sur le Canada, particulièrement sur ses exportations de gaz naturel aux États-Unis, ce qui est du domaine de compétence du département américain de l'Énergie, sans que celui-ci puisse faire quoi que ce soit. A mon avis, le département américain de l'Énergie obéit à des considérations d'ordre politique et décide de ne pas réagir. Je crois que le gouvernement américain ne tient aucun compte des lettres et les demandes du gouvernement du Canada. Cela fait du tort à l'économie canadienne, surtout à nos exportations de gaz naturel aux États-Unis. On bafoue effrontément la souveraineté canadienne.

J'aimerais poser une question au député d'Athabasca à propos de quelque chose que son ministre a déclaré au sujet des investissements au Canada et de la façon dont Investissement Canada est géré. Je me préoccupe beaucoup de l'argent qui arrive au Canada de l'étranger, et qui sert à des acquisitions au lieu de servir à de nouveaux investissements. Quand j'entends dire que 90 p. 100 de l'argent visé par les approbations d'Investissement Canada ne servent pas à des investissements, mais à des acquisitions, j'ai énormément de mal à me persuader que c'est à l'avantage du Canada.

Ce que je veux demander au député, c'est en quoi cela peut être avantageux pour le Canada.

M. Shields: Madame la Présidente, je vais commencer par répondre à cette dernière question. Le député a parlé d'investissements faits au Canada à partir de l'étranger. A titre d'illustration, prenons l'exemple de l'investissement de Husky réalisé par M. Lee, de Hong Kong, et l'annonce ultérieure d'un investissement d'un milliard de dollars pour la mise en valeur de la mer de Beaufort. Je pense que c'est quelque chose de très important. Pour moi, il est clair que nous retirons un avantage considérable quand quelqu'un du calibre de M. Lee investit dans l'achat d'une grande société pétrolière, et dès que la transaction est passée par Investissement Canada, annonce un investissement d'une ampleur considérable dans la mise en valeur du bassin de Beaufort. Je pense que c'est de cela qu'il s'agit.

Remarquons aussi que notre pays n'est pas . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée d'interrompre le député. Quand la discussion des ordres inscrits au nom du gouvernement reprendra, il restera six minutes au député pour sa période de questions et commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)